

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



SEANCE DU 4 juillet 2023

Membres présents : M.DAVID, Mme BOSCHER, M. JONVEL, M. COSTARD, Mme GUERIN, Mme BOURRY, Mme BESNEVILLE, M. JAMES, Mme GOUAULT, M. L'HERMENIER, Mme DEWILDE, M. OLLIVIER, Mme COUSIN, Mme GAUDIN, Mme DEMIRASAL, Mme GIRARD, Mme HERVE, Mme TRAVERT-LE ROUX, M. RAULT.

Membres absents excusés M. LE. MOAL Mme LECOURT, Mme BAUDET, Mme NEVEUX M. BALAN, Mme NEVEUX, Mme VALLET, M. SELLIER, Mme CLEMENT, Mme MERIAN, Mme GOUAULT-CARIOT, Mme CADIEU, Mme TRIBOULET

Ordre du jour :

1. Domaine administratif

- 1.1. Désignation du secrétaire de séance.
- 1.2. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 12 juin 2023.

2. Vie scolaire et pédagogique

- 2.1. Dotation globale horaire pour l'année 2023-2024
- 2.2. Retour sur l'enquête locale sur le climat scolaire
- 2.3. Règlement intérieur

3. Domaine financier

- 3.1. Coûts pédagogiques
- 3.2. Principe des séjours pédagogiques

4. Questions diverses

- 4.1. Section sportive football
- 4.2. Quart d'heure lecture
- 4.3. Tarification ½-pension – cas particuliers

Ouverture de la séance à 17h50.

Monsieur David rappelle l'ordre du jour et demande l'ajout d'un point pour le domaine financier : autorisation de recrutement des AED.

17 membres sont présents.

1. Domaine administratif

1.1 Désignation du secrétaire de séance.

Mme BOURRY est désignée secrétaire de séance.

1.2 Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 12 juin 2023.

Les représentants des parents d'élève demandent à ce que l'intitulé des questions diverses soit retranscrit intégralement dans le procès-verbal. Ils soulignent également que la demande de travaux pour l'infirmier n'émane pas d'eux mais du CHSCT.

18h05 arrivée de Mme BESNEVILLE et M. JAMES

2 Vie scolaire et pédagogique

2.1 Dotation globale horaire pour l'année scolaire 2023-2024

- M. DAVID informe les membres du CA que l'an prochain les élèves de 6^{ième} seront répartis en 5 classes au lieu de 6 initialement prévues ; par contre, un glissement des moyens horaires libérés permet l'ouverture d'une 7^{ème} classe de 4^{ème} au lieu de 6. Ces modifications ont entraîné de petites modifications de la répartition de la DGH :
- Création d'un BMP espagnol de 2,5h.
 - 1.5h heure supplémentaires (HSA) en technologie
 - La disparition d'un groupe de latin permet l'augmentation des moyens horaires pour l'accompagnement en 6^{ième}
 - Deux stagiaires sont confirmés en physique-chimie et en EPS
 - 6h de complément de service en technologie et 12H en EPS ont été actés

Cette nouvelle répartition de la DGH est votée à l'unanimité.

- M. DAVID informe les membres du CA de la nomination de Mme Corinne ANDESHA, actuellement en poste au collège Romain Rolland de Pontivy, comme principale à la rentrée.
- M. JONVEL informe les membres du CA des nombreux changements auront lieu en SEGPA avec 3 départs en retraite et 1 mutation en lycée. Deux nominations ont déjà eu lieu et deux autres nominations sont attendues pour la mi-juillet.
- M. DAVID souligne que malgré les baisses d'effectif depuis 4 ans, les moyens en vie scolaire n'ont pas changé.
- M. DAVID informe les membres du CA du transfert de l'ITEP-HDJ du collège d'Hillion vers le collège Simone Veil. Ainsi, 4 à 7 élèves seront accueillis le matin dans le cadre du Ditep avec des inclusions ponctuelles. L'encadrement sera assuré par une professeure des écoles spécialisée déjà en poste (Mme Maire) Un recrutement AESH sera à réaliser par le collège Simone Veil pour accompagner l'ensemble du dispositif.

2.2 Retour sur l'enquête locale sur le climat scolaire (ELCS)

70% des élèves, 70% des personnels et 30% des parents d'élève ont répondu à cette enquête. Les questions avaient trait au sentiment de bien-être des élèves, de justice et bonne application du règlement intérieur, de relations entre élèves, de relations entre élèves et personnels, de violence, de qualité de l'apprentissage au sein de l'établissement et de sentiment de sécurité.

Les chiffres présentés laissent apparaître un sentiment de bien-être et sécurité plutôt bon pour les élèves. La comparaison des résultats entre ressenti des élèves et ressenti des personnels de l'établissement montre une différence d'appréciation sur le climat scolaire, les personnels exprimant des sentiments plus négatifs que les élèves.

Les chiffres du collège Simone Veil sont dans la moyenne des statistiques nationales, sauf pour la réaction des adultes aux incivilités (plus faible à S. Veil), le taux d'élève jamais puni (plus élevé à S. Veil), les relations amicales nombreuses (plus faible à S. Veil), l'apprentissage (plus faible à S. Veil) et le travail personnel (plus faible à S. Veil).

Les résultats de cette enquête ont amené à un toilettage du règlement intérieur afin d'en simplifier la lecture et la compréhension par les élèves. Cette nouvelle version sera lue et expliquée par les professeurs principaux à la rentrée dans chaque classe puis affichée dans les classes. Les élèves devront signer ce règlement. Cette nouvelle version du règlement n'est pas mise au vote pour laisser le temps de la consultation aux membres du CA.

3 Domaine financier

3.1 Ventilation des crédits pédagogiques

Le montant des crédits pédagogiques pour l'année 2023 s'élève à 1 714,00 €. Il est proposé de répartir ce montant en :

- 1 337,60 € pour les droits de reprographie
- 376,40 € pour les activités pédagogiques

Vote unanime.

3.2 Principe des séjours pédagogiques

Le principe des séjours pédagogiques est voté unanimement : A savoir, voyages en Irlande, Espagne, Italie et Belgique pour les classes de 4^{ème}. Celui de Brocéliande pour les classes de 6^{ème} et Guerlédan pour les 6^{ème} et 5^{ème} SEGPA.

3.3 Autorisation d'embauche des AED

8.5 AED seront à recruter l'an prochain. L'autorisation d'embauche est votée unanimement.

4 Questions diverses

4.1 Section sportive football

Le collège Simone Veil propose une section foot pour les élèves de 6^{ième} et 5^{ième}. Les équipes garçons et filles ont particulièrement brillé à la coupe départementale et même à la coupe régionale. Qu'en est-il de l'avenir de cette section ? Peut-on espérer qu'elle se poursuive en 4^{ième} puis dans un second temps en 3^{ième} ? Cette question a déjà été posée lors d'un précédent conseil d'administration mais y-a-t-il du changement depuis ?

M. David répond qu'aucun changement n'est envisagé pour l'instant et en précise les raisons : problème des créneaux de disponibilité des équipements sportifs, de la complexité des emplois du temps et du temps disponible de l'intervenant (pour rappel M. Baron).

4.2 Quart d'heure lecture

Nous souhaitons faire un bilan sur le quart d'heure lecture mis en place depuis quelques années. L'activité est-elle toujours bien encadrée (conditions favorables à la lecture, livres à disposition des élèves,...) et bien proposée par l'ensemble des professeurs ?

M. David reconnaît une perte de dynamisme («essoufflement») pour ce quart d'heure lecture qui était pourtant une action forte du collège à sa mise en place. Des réflexions sur la possibilité d'autres activités que la lecture silencieuse sont en cours (écoute de podcast par exemple). Mme Boscher reconnaît que l'information sur ce quart d'heure n'a peut-être pas été bien transmise aux nouveaux professeurs. Le retour de la professeur documentaliste à la rentrée scolaire devrait permettre de redynamiser cette activité

4.3 Tarif demi-pension / cas particulier

Cette année, pendant le ramadan, il semblerait qu'au moins 3 élèves aient jeûné pendant tout un mois, c'est-à-dire 14 repas. Sur ces 14 repas, 5 repas ont été comptabilisés. Est-ce que les parents des enfants concernés sont informés de cette démarche proposée par le collège ? Pour information, le ramadan se déroulera du 10 mars au 9 avril 2024, quelle proposition pour la facturation des repas peut être envisagée ?

M. Costard rappelle que la loi du 13 août 2004 confère aux collectivités départementales la responsabilité de la restauration dans les collèges publics. A ce titre, le département détermine les tarifs et les modalités de fonctionnement. Concernant le ramadan, ou tout événement à caractère religieux, il n'y a aucune consignes données par la collectivité, ni une mention dans le règlement départemental du service de restauration scolaire. A la demande des trois familles, le collège a appliqué une remise d'ordre pour motif exceptionnel relevant de la décision du chef d'établissement. Ce qui engendre une franchise de 5 jours ouvrés (comme toutes les remises d'ordre particulières) sur demande écrite des familles. Sur ce point particulier de non prise de repas pour des raisons religieuses, il rappelle que chaque établissement décide de l'application d'une remise d'ordre ou pas. Le principe de remise d'ordre accordée pour le ramadan par le collège Simone Veil cette année peut ainsi changer en fonction de la nouvelle direction l'an prochain.

M. Costard rappelle aussi que c'est à la famille de faire la demande de remise d'ordre auprès du collège et non au collège d'informer de façon systématique de cette possibilité. Il rappelle aussi qu'en cas de remise d'ordre, la carte d'accès au self est bloquée. Toutefois, un des trois élèves a essayé de manger au self pendant cette période.

L'ordre du jour étant épuisé, le Principal lève la séance à 19h00.

Le Président de séance

Jean-François DAVID



La secrétaire de séance

Gaëlle BOURRY

